



CONCOURS DES ILLUMINATIONS DE NOËL

LA VILLE D'AUVERS-SUR-OISE ET AUVERS ANIMATIONS vous proposent de participer à la magie des fêtes en organisant un concours d'illuminations ouvert aux particuliers (décorations des jardins, terrasses, façades et balcons).

Les décorations doivent être visibles depuis la voie publique afin de faciliter l'examen du Jury.

Une attention particulière sera portée sur l'originalité de la décoration et sa visibilité.

RÈGLEMENT DU CONCOURS DES ILLUMINATIONS DE NOËL

ARTICLE 1 : A l'occasion des fêtes de fin d'année, un concours de décoration est organisé par la Ville d'Auvers-sur-Oise et Auvers Animations. Ce concours a pour objet de récompenser l'investissement des Auversois dans la décoration de leur maison ou balcon d'appartement.

ARTICLE 2 : Ce concours est ouvert à tous les particuliers habitant Auvers-sur-Oise, concours libre, sur inscription préalable. Pour participer à cette animation, chaque candidat peut s'inscrire par mail ou à la Mairie. Clôture des inscriptions le 14 décembre 2020.

ARTICLE 3 : Les membres du Jury s'interdisent de pénétrer sur les propriétés privées. Les illuminations doivent être parfaitement visibles depuis la voie publique.

ARTICLE 4 : Le Jury notera toutes les habitations lors de son passage entre le 15 et 20 décembre 2020.

Le Jury donnera une note sur 20 points, d'après les critères suivants :

- Référence au thème : sur 3 points
- Créativité : sur 6 points
- Mise en scène du thème : sur 6 points
- Visibilité : sur 2 points
- Originalité : sur 3 points

ARTICLE 5 : Différentes récompenses sous forme de "paniers garnis" ou de "chèques cadeaux" seront offertes par Auvers Animations.

ARTICLE 6 : Les participants autorisent la Ville et l'association à utiliser sur ses supports de communication, les photos qui seront réalisées. Les décisions du Jury ne pourront faire l'objet d'aucune réclamation dans la mesure où la participation à ce concours est libre et gratuite.

ARTICLE 7 : Les illuminations sont réalisées par les participants, sous leur propre responsabilité et selon les normes de sécurité en vigueur. La municipalité ou l'association ne pourra, en aucun cas, être tenue pour responsable de quelque dommage que ce soit.

**CONCOURS RÉSERVÉ AUX PARTICULIERS
INSCRIPTIONS JUSQU'AU 14 DÉCEMBRE 2020**

**BULLETIN DE PARTICIPATION
CONCOURS DES ILLUMINATIONS DE NOËL**
À DÉPOSER À L'ACCUEIL DE LA MAIRIE
OU À ENVOYER PAR MAIL À :
auversanimations.95430@gmail.com

Nom, prénom

Adresse

Téléphone

Email

JE PARTICIPE

Date Signature

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

AUVERS-SUR-OISE
VILLAGE D'ARTISTES



Destination Noël

*Madame le Maire, les élus du Conseil Municipal
et l'ensemble des agents de la ville vous souhaitent de très bonnes fêtes de Noël
ainsi qu'une excellente année 2021.*

Programme

Hors série spécial Fêtes

ÉVÉNEMENTS À NE PAS MANQUER

MARCHÉ GOURMAND

LES 12 ET 13 DÉCEMBRE, les exposants du marché gourmand s'installeront sur le parvis de l'Hôtel de ville, le temps d'un week-end aux saveurs des Fêtes.

AU PROGRAMME

- Photo avec le Père Noël
- Promenade en calèche avec les "Ânes du Vexin"
- Vin chaud et boissons chaudes à emporter
- Animation par la compagnie "Les Matatchines", dimanche 13, en matinée



ESPRIT DE NOËL DANS LES ÉCOLES

La ville d'Auvers-sur-Oise a le plaisir de distribuer à chaque école, un sapin qui sera décoré par les enfants.

Le 18 décembre, Madame le Maire accompagnée du Père Noël offrira un cadeau à tous les enfants des écoles.



CONCOURS DES VITRINES EN FÊTE

Comme tous les ans, la Ville organise son grand concours des Vitrines de Noël en Fête !

Les trois commerçants gagnants recevront un chèque de 100 euros, de l'association AUVERS ANIMATIONS.

Que les meilleurs gagnent !



Lauréats 2019 : 1^{er} : Le Balto - 2^{ème} : Hôtel des Iris - 3^{ème} : Coiffeur Conseil

LE PÈRE NOËL ATTEND VOS LETTRES !

Comme chaque année, une boîte aux lettres sera installée devant la Mairie à compter du 4 décembre. Les enfants pourront ainsi y déposer leurs lettres au Père Noël.



TÉLÉTHON VENDREDI 4 ET SAMEDI 5 DÉCEMBRE

2020, une année particulière où tout doit être repensé, la Ville reste cependant engagée au bénéfice du Téléthon et relance ses actions :

- des tirelires réalisées par les enfants des écoles sont dès à présent disponibles chez vos commerçants et à l'accueil de la Mairie ;
- une cagnotte en ligne est ouverte sur la page Facebook de la Ville : <https://soutenir.afm-telethon.fr/auvers.telethon.1>



AFM TÉLÉTHON
INNOVER POUR GUERIR

DISTRIBUTION DES COLIS POUR NOS AÎNÉS

Les bénévoles du Club des Aînés offriront des colis gourmands aux adhérents, les mardi 1^{er}, mercredi 2 et jeudi 3 décembre au Foyer des Anciens de 9h à 12h et de 14h à 17h.



MISE EN LUMIÈRE DE LA VILLE Vendredi 4 décembre



LA MÉDIATHÈQUE



PRÊT A EMPORTER

Un service de bibliothèque personnalisé, sur rendez-vous !

Modalités pratiques

Site : <https://mediatheque.ville-auverssurroise.fr/>
Mail : contact.mediathèque@ville-auverssurroise.fr
Tel. : 09 72 50 73 70

NOUVEAU : La médiathèque vous propose un service « drive » qui vous permet de venir retirer des documents prêt-réservés, à des créneaux identifiés.

Pour profiter de ce service :

1 - Faites votre choix parmi l'ensemble des documents disponibles sur <https://mediatheque.ville-auverssurroise.fr/> en vous identifiant, puis réservez-les directement en ligne. Vous pouvez faire maximum 6 réservations, uniquement sur des documents apparaissant comme "DISPONIBLE" au catalogue.

2 - Lorsque votre réservation est prête, vous recevrez un mail afin de vous donner RDV pour le retrait des documents (pensez à regarder vos spams si le mail n'apparaît pas) aux jours & horaires suivants :

- Mercredi de 10h à 13h et de 14 à 17h
- Jeudi de 14h à 17h
- Vendredi de 14h à 17h

NOËL SOLIDAIRE

Le mardi 22 décembre à 14h30, à la Maison de l'Île, le Centre Communal d'Action Sociale et le Secours Populaire distribueront, en présence du Père Noël, des cadeaux à tous les enfants inscrits.



LA VILLE D'AUVERS REMERCIE LES ASSOCIATIONS, LES COMMERÇANTS, LES BÉNÉVOLES, LES ÉLUS ET LES AGENTS MUNICIPAUX SANS LESQUELS CES FÊTES DE NOËL NE POURRAIENT GARDER AUTANT DE MAGIE.